



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Région Nord-Pas de Calais

151 Avenue du Président Hoover - 59555 Lille cedex
Tél. : +33 (0)3 28 82 82 82 - Fax. : +33 (0)3 28 82 82 83 - www.nordpasdecalsais.fr

Édité par la Région Nord-Pas de Calais - Direction de la Communication - Mai 2009 - Crédits photographiques : Jean-Luc Cornu, Christophe Blanquart, Emmanuel Watteau, Philippe Frutier, Dominique Bokalo et Florimond-Desprez - Imprimé sur papier recyclé



Finalités de l'intervention publique en économie



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Comment remettre l'homme au cœur de l'économie et trouver les conditions d'un développement humain durable et équitable ? Comment adapter en conséquence les modalités de l'intervention publique aux nouvelles données de l'économie ?

En juillet 2006, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais confie à Jean-François Caron, la direction de la mission d'enquête chargée de concrétiser deux des objectifs affichés par le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) adopté en novembre 2005.

Pendant deux ans, la mission réunit régulièrement des acteurs parties prenantes des enjeux de développement du territoire régional : élus, représentants des agences ou organismes publics ou parapublics de développement, représentants du patronat, des métiers, des salariés, des consommateurs et des agglomérations ; techniciens des conseils général et régional, universitaires et chercheurs, associations de chômeurs...

Ce document restitue les questions que s'est posée la mission d'enquête sur le sens et la légitimité de l'intervention publique dans l'économie, face au faible impact des modalités d'action existantes. Il met en lumière les notions-clés et les pistes d'actions nées de la réflexion collective, afin qu'elles soient reprises, discutées, testées, adaptées... pour concilier économie et progrès social et environnemental.



Comment la puissance publique doit-elle se positionner vis-à-vis du développement économique, face à la crise écologique et sociale planétaire et à l'émergence de la pauvreté dans l'abondance ? Quelle place peut-elle tenir dans un modèle de développement économique qui a visiblement atteint ses limites, qui laisse à la puissance publique le soin de « réparer » de multiples fractures, devenues de plus en plus criantes. Le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et d'autres ont, depuis des années, mis en lumière l'inefficacité des systèmes actuels d'aides directes aux agents économiques. A travers ces constats, c'est bien la question de la légitimité et de l'efficacité de l'intervention publique dans l'économie qui se pose aujourd'hui.

Qu'est ce que la richesse ?

Même si l'on admet de plus en plus volontiers que le PIB ne mesure pas l'accroissement de toutes nos richesses (et prend rarement en compte leurs destructions), cet indicateur continue de guider bon nombre de décisions publiques. Notamment parce qu'il est un indicateur synthétique, simple et partagé par de nombreux pays, et qu'il est inscrit dans le paysage depuis 50 ans.

Or, c'est un fait bien établi, aujourd'hui que le PIB peut afficher une croissance positive, pendant que les inégalités continuent de se creuser et l'environnement de se dégrader.

Pourtant, il existe d'autres types d'indicateurs, aptes à mesurer le progrès et la richesse dans une acception plus complète et qui pourraient, s'ils étaient utilisés à grande échelle ou dans des opérations de développement, éclairer la décision publique vers un développement plus cohérent.

Ce qu'il faut viser, c'est la qualité de la croissance, son contenu social et environnemental, en vue d'un développement plus durable. C'est le rôle de la puissance publique que d'y veiller lorsqu'elle intervient dans l'économie.

Intégrer les “ biens communs ” dans la valeur ajoutée

Comment passer d'un mode de développement économique qui délègue à la puissance publique les dommages causés par son système de production (pollution, santé, inégalités sociales...) à un modèle de développement économique soutenable et équitable ?

La voie explorée par la mission d'enquête consiste à dire que les pouvoirs publics ont pour mission de favoriser, ou d'accélérer l'intégration, dans nos produits et dans nos manières de produire, des valeurs et des biens auxquels nous tenons tous, à savoir des biens communs. Ces biens communs, c'est l'ensemble de ce qui concourt au bien-être durable de

la population : les valeurs, les bienfaits, les richesses auxquelles nous accordons individuellement et collectivement de l'importance. Santé, autonomie des personnes, égalité entre les hommes et les femmes, sécurité économique des travailleurs, préservation de l'environnement, au même titre que le confort matériel, la qualité de l'urbanisme, l'accès aux services publics, la solidarité territoriale... sont autant d'exemples de ces biens communs auxquels nous tenons.

Verbatim

« Produire plus de biens privés, et attendre d'être assez riche pour bâtir des biens communs est un raisonnement obsolète. »

Comment s'y prendre ? Les opérations de développement

Pour assurer la coproduction des biens communs entre les pouvoirs publics et les acteurs du développement, il s'agit de promouvoir un nouveau modèle d'action. Ce modèle d'action, plus transversal dans son approche des problèmes, plus partenarial dans l'ébauche des solutions, plus global dans le spectre des finalités visées, mise sur l'intelligence collective pour mettre en œuvre les meilleures pratiques et reconfigurer les acteurs.

- Partir d'un enjeu saillant : une difficulté, une menace, ou, au contraire, une opportunité pour les acteurs qui nécessite une implication collective.
- Réunir les parties prenantes effectivement concernées par cet enjeu.
- Rechercher, collectivement, des solutions de progrès. Définir ensemble des critères de développement et des indicateurs de progrès multidimensionnel.
- Chacun positionne et construit alors une action, reconfigure ses moyens d'intervention au regard de cet enjeu.

Dans une économie de la connaissance, cet agencement d'acteurs constitue un véritable facteur de production. Ce nouvel agencement d'acteurs correspond à un 4^{ème} facteur de production (avec la terre, le travail, le capital).

Parmi les premiers enjeux identifiés, les premières conférences pourraient, à titre illustratif, se réunir autour de questions telles que :

- > Comment traiter, pour une filière économique, un type de déchet important, dont le traitement s'avère coûteux pour les entreprises comme pour la collectivité ?
- > Comment améliorer le bilan carbone du système de commerce et quelles reorganisations envisager pour cela ?
- > Comment faire progresser les questions liées aux achats responsables, tant en entreprise que dans les collectivités ?
- > Comment traiter les enjeux du coût de l'énergie et de ce qu'il représente pour les entreprises régionales, en pensant au long terme ?
- > Comment répondre aux difficultés des entreprises du bâtiment à recruter du personnel ?
- > Comment traiter, plus généralement, d'enjeux collectifs dans une dynamique de type « pôle d'excellence », à l'instar du pôle bois (enjeu écologique, enjeu économique et d'emploi...) ?

Conclusion

Les acteurs publics peuvent ainsi se saisir de ce nouveau modèle d'action pour se doter de systèmes d'interventions dynamiques :

- où l'argent public sert effectivement l'intérêt public ;
- qui soient plus efficaces ;
- qui ne reposent plus sur les aides directes ;
- qui ne produisent plus autant d'effets pervers ;
- qui s'appuient sur une mobilisation et une re-coordination des acteurs ;
- qu'il est possible de combiner avec la capitalisation de bonnes pratiques.

Bien entendu, construire un tel système ne repose pas sur la seule action économique au sens strict et sur une logique de guichet, mais sur l'articulation transversale de tous les leviers de l'action publique, et sans doute, de ce fait, sur des métiers publics nouveaux.

Il s'agit ainsi de dépasser les simples aides aux seules entreprises pour construire une aide au développement, dans toutes ses dimensions.

